

Violences faites aux femmes : il y a urgence à agir !

À l'occasion de la journée internationale de lutte pour l'élimination de toutes les formes de violences contre les femmes, la CGT engagée à agir contre toutes les violences faites aux femmes, appelle à manifester le 22 novembre à Paris, 14h30 à Bastille.

Les violences sexistes et sexuelles : elles sont multiples, multiformes et font système

De natures diverses – psychologiques, physiques, verbales, économiques ou sexuelles – les violences masculines contre les femmes s'expriment dans des espaces différents – publics ou privés – et se manifestent sous des formes multiples : représentations dégradantes de l'image des femmes, discriminations, humiliations, menaces, harcèlement de rue ou via Internet, gestes obscènes, attouchements, remarques sur le physique, injures, propos sexistes, pornographie, exhibition sexuelle, violences physiques, harcèlement sexuel, viol, mutilations génitales, mariages forcés, crimes « d'honneur », utilisation marchande du corps des femmes... Il faut les repérer, les nommer, les dénoncer car elles sont constitutives d'infractions, de délits, voire de crimes.

Elles s'alimentent et se renforcent les unes les autres, puisant leur origine dans les rapports de domination femmes/hommes, qu'elles participent en retour à entretenir. Ainsi, elles font système.

Un système qui trouve son ancrage dans l'ensemble des inégalités des rapports sociaux de sexe, allant des inégalités professionnelles jusqu'au stade ultime qu'est la prostitution. Quant aux femmes migrantes, surtout en situation irrégulière, elles subissent des violences institutionnelles en plus des stéréotypes racistes et sexistes.

Les violences sexistes et sexuelles, fait social, fait politique, négation des droits des femmes !

Au-delà des drames humains individuels, ce phénomène social dévastateur constitue une question publique d'intérêt général. **Problème éthique,**

problème de choix de société,

mais aussi problème économique : une étude européenne estime le coût global annuel des seules violences conjugales à 2,5 milliards d'euros pour la France (Daphné 2006 - juin 2009).

Quant aux violences au travail, le manque d'études statistiques n'aide pas à leur mise en visibilité.

Toutefois, une enquête de l'INSEE (2008) indique que près de 5 % des viols et 25 % des agressions sexuelles commis sur des femmes âgées de 18 à 59 ans l'ont été sur le lieu de travail ; **1 femme sur 5** aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle (enquête Ifop/Défenseur des droits, mars 2014).

Stress, angoisse, dépression, tentatives de suicides, symptômes post-traumatiques... parce qu'elles touchent au cœur de l'intimité des femmes, **les violences ont des répercussions sur la santé mentale pour plus de 80 % des victimes, outre les éventuelles blessures physiques.**

Le sexisme ordinaire, un phénomène généralisé dans le monde des entreprises en France

Le sexisme se manifeste par des propos, comportements ou attitudes qui érigent la différence sexuelle en différence fondamentale entraînant un jugement sur l'intelligence, les comportements et/ou les aptitudes de la personne qui en est victime. Une étude du Conseil supérieur de l'Égalité professionnelle relève que 80 % des femmes salariées considèrent que, dans le monde du travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes (contre 56 % des hommes)

Quelques facteurs d'accroissement des risques au travail : l'âge, le fait de vivre seule, les horaires de travail atypiques, de nuit et de fin de semaine (facteur d'exposition aux agressions sexuelles particulièrement), le manque de suites judiciaires, la précarité des contrats et/ou des conditions de travail, l'ambiance paternaliste ou sexiste, etc.

Et à leur tour, ces pathologies vont impacter la santé physique, engendrant toutes sortes de maladies chroniques.

Ainsi, quel que soit leur degré de gravité, et qu'elles s'exercent au travail ou ailleurs, les atteintes à la dignité, à la liberté, à l'intégrité physique et mentale des femmes compromettent leur droit au travail, indispensable à leur autonomie. Sans parler de leur vie, de leur bien-être et celui de leur entourage.

95% des victimes de violences sexistes au travail reçues par l'AVFT (Association contre les violences faites aux femmes au travail) ont perdu leur emploi, par licenciement ou démission !

Mais les victimes de violences conjugales subissent aussi de multiples entraves à leur droit au travail : séquestration, atteintes à la santé, à l'équilibre psychique et relationnel, obstacles de toutes sortes...

Les violences sexistes et sexuelles demeurent impunies pour la plupart

De manière générale, les violences contre les femmes sont très mal rapportées, et peu sanctionnées. On estime qu'en France 2,5 millions de femmes seraient victimes de violences conjugales, une femme meurt tous les deux à trois jours sous les coups de son conjoint, 75 000 femmes majeures seraient violées par an, et 198 000 tentatives de viol sont enregistrées. Mais ces faits, de même que les cas de violences sexistes et sexuelles au travail, font rarement l'objet de dépôt de plainte (10% selon les contextes). Cet état de fait est inacceptable et a pour conséquence la stigmatisation des femmes victimes. Malgré l'existence de lois arrachées de haute lutte pour protéger les femmes et pénaliser ces agissements, il faut renforcer les moyens de les mettre en œuvre notamment par l'accompagnement, le suivi médical, psychologique et judiciaire des victimes qui demeure très déficient. Enfin, le parcours de justice se heurte à la persistance des stéréotypes y compris parmi les professionnel-le-s, au manque de moyens, dans un

contexte de restriction des services publics, et au manque de cohérence globale : **la loi du 4 août 2014 a marqué des avancées en matière de violences conjugales, mais n'a guère fait progresser la prise en compte des violences au travail, et ignore totalement les conséquences des violences conjugales sur le parcours professionnel.** Pourtant, des mesures sont possibles et nécessaires, elles existent dans d'autres pays, nous avons des propositions syndicales !

L'accueil et l'accompagnement des victimes dans nos entreprises sont essentiels. La CGT est engagée dans la lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes.

Les violences contre les femmes sont loin d'être une fatalité ! La CGT porte l'idée qu'une société non sexiste et non violente est possible. Il faut la construire en agissant par la prévention des comportements sexistes et violents à tous les échelons de la société. Et garantir aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique, c'est garantir leur autonomie.

Des textes nationaux ou supranationaux (lois, accords...), renforcent les moyens juridiques de combattre les discriminations, le sexisme et les violences contre les femmes : il faut les faire appliquer dans l'entreprise et dans la société. Aller à l'information, se former, exiger des campagnes de prévention, solliciter la médecine du travail, travailler avec les associations et s'emparer de façon offensive des négociations annuelles obligatoires (NAO), des CHSCT, des DP, des négociations sur l'égalité professionnelle...

C'est là que se joue réellement le sort des femmes dans l'entreprise et rien ne se fera sans l'intervention des femmes, des hommes et des organisations de la CGT !

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**